



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lamotte Beuvron, le 24 novembre 2022

Oui, les poneys parisiens ont une fin de vie digne

Mercredi 23 novembre, alors que la profession se battait pour sécuriser au travers de la loi de finance pour 2023 son régime de TVA historique, le quotidien local « Le Parisien » a choisi de titrer en une cette question racoleuse : « Les Poneys des parcs Parisien finissent-ils à l'abattoir ? ». Propos repris dans la foulée sans investigation complémentaire dans une chronique sur la radio France Inter. La profession s'insurge contre une campagne de calomnie moralisante qui vise à ternir in fine l'image des poneys-clubs et centres équestres.

Qu'en est-il vraiment ?

Non les poneys des parcs parisiens ne terminent pas leur vie à l'abattoir. Les deux professionnels concessionnaires de la ville de Paris nous l'assurent, attestation vétérinaire à l'appui. En effet, la durée de vie moyenne d'un poney Shetland est d'environ 30 ans. Après en général 4 à 5 années passées à grandir tranquillement en troupeau, ils prennent le chemin du poney-club ou ils sont hébergés entre congénères de manière à ne pas contrevenir à leur nature grégaire. Montés jusqu'aux alentours d'une vingtaine d'années selon leur état de forme physique, ils terminent le plus souvent leur vie au sein du troupeau avec les jeunes de l'élevage dont ils contribuent à l'éducation ou bien encore confiés à des familles en province pour contribuer à l'entretien des jardins.

Comment s'en assurer ?

Ça n'est pas très compliqué, il suffit de passer le périphérique et d'aller rencontrer les professionnels dans leurs structures. Il sera alors facile de constater que les poneys en retraite sont bien présents coulant des jours heureux.

Pourquoi ce titre accusateur est-il déloyal ?

En effet, sous l'impulsion moralisatrice d'associations animalistes, la mairie de Paris demande au travers d'une charte supra-légale aux exploitants de conserver leurs animaux jusqu'à leur mort, par ailleurs inéluctable pour tout être vivant, faut-il le rappeler... Au-delà de l'engagement des professionnels, ces associations souhaiteraient que soit inscrit sur le carnet signalétique de chaque poney (carte d'identité des équidés) la mention « exclusion de la consommation humaine ». Cette injonction moralisatrice est aujourd'hui parfaitement illégale. En effet, la réglementation Européenne ne permet plus l'exclusion de la consommation d'un équidé par choix de son détenteur ou son propriétaire. La gestion du statut d'un équidé vis-à-vis de la consommation humaine est uniquement liée aux enjeux de traçabilité sanitaire et la mesure d'exclusion ne peut être attestée que par un vétérinaire pour cause de traitement médicamenteux ou bien rupture de traçabilité sanitaire.

L'avis de la profession

Poneys et chevaux de clubs sont des partenaires de travail au quotidien pour les professionnels. La question du bien-être des équidés est au centre des préoccupations. Elle est intégrée au projet éducatif des structures et chacun fait constamment évoluer ses pratiques au rythme des avancées scientifiques qui permettent chaque jour d'en apprendre davantage sur la question. Depuis 2016 la profession s'est dotée d'une « Charte pour le bien-être équin » au travers de laquelle les acteurs partagent la même définition du bien-être animal, améliorent leurs pratiques, et font de cette notion un atout en matière de sécurité, de performances, de valorisation de leurs activités et de reconnaissance de leurs métiers. In fine au travers de la question de la fin de vie, c'est la fin de l'activité qui est souhaitée. Or depuis sa domestication en 4000 avant JC, le cheval s'est rapproché de l'homme et inversement. Désormais ils ont besoin l'un de l'autre pour perpétuer l'espèce. Si finalement sous couvert de bonnes intentions c'était vers la disparition que les associations animalistes conduisaient chevaux et poneys ? Avec des « amis » comme les associations animalistes ou les politiques frileux à contre carrer la tyrannie des minorités, les poneys Parisiens n'ont pas besoin d'ennemi et sans doute devons-nous les protéger comme le berger protège l'agneau du loup.

Contact presse :

GHN : Mathias Hebert – m.hebert@ghn.com.fr – 06 74 35 76 38